

# REGLEMENT PARTICULIER RALLYES

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.*

## PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	lundi 9 JUIN 2008
Ouverture des engagements :	lundi 9 JUIN 2008
Clôture des engagements :	lundi 7 JUILLET 2008
Parution du road-book :	samedi 12 JUILLET 2008
Dates et heures de reconnaissances :	samedi 12 JUILLET 2008 et dimanche 13 JUILLET 2008 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00.
Vérification des documents et des voitures :	dimanche 13 JUILLET 2008 de 14 heures à 18 heures, Place de la poste à RADDON
Heure de mise en place du parc de départ :	dimanche 13 JUILLET 2008 à 14 heures
1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs :	dimanche 13 JUILLET 2008 à 18 heures 30 à RADDON
Publication de la liste des équipages admis au départ :	dimanche 13 JUILLET 2008 à 19 heures 00 à RADDON
Briefing des pilotes :	lundi 14 JUILLET 2008 à 7 heures 00 au parc à RADDON
Départ :	lundi 14 JUILLET 2008 à 7 heures 30 à RADDON
Arrivée :	lundi 14 JUILLET 2008 à 17 heures 12 à RADDON
Vérification finale éventuelle :	lundi 14 JUILLET 2008
Publication des résultats :	lundi 14 JUILLET 2008 ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé à RADDON
Remise des prix :	lundi 14 JUILLET 2008 à 20 heures à la salle des fêtes de SAINT-BRESSON

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile LURONNE organise, en qualité d'organisateur administratif et technique, les 13/14 JUILLET 2008 avec le concours des communes de RADDON et AMONT ET EFRENEY et sous le patronage du Conseil Général de HAUTE-SAONE ainsi que des municipalités traversées, une épreuve automobile dénommée :

26<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DU 14 JUILLET

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA, numéro R 221 en date du 7 MAI 2008.

### Comité d'Organisation

Co-présidents :	Mrs Jean-Pierre SIMON et Patrick CHOLLEY
Membres :	Mr Germain CHIPPAUX
Secrétariat du Rallye :	ASA LURONNE
Adresse :	43 Bd Charles de Gaulle, 70000 VESOUL
Téléphone :	03.84.75.78.42
Fax :	03.84.75.75.08
Permanence du Rallye :	ASA LURONNE
Lieu, date, horaire :	Auberge du raddon pour les 13 et 14 JUILLET 2008
Téléphone :	06.30.74.27.83

### 1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs (pdt) :	Mr Hubert BENOIT	licence n° 3617	ASA 0411
	Mr Jean-Pierre SIMON	licence n° 2746	ASA 0409
	Mr Claude PETOT	licence n° 3614	ASA 0409
Directeur de Course :	Mr Denis HUSTACHE	licence n° 3092	ASA 0204
Directeur de Course Adjoint :	En attente de réponse		
Responsables d'ES :	Mr Thierry COURANT	licence n° 16140	ASA 0409
Médecin :	Dr Maleck SALLOUM		
Com Techniques responsable :	Mr Michel SENNERICH	licence n° 14723	ASA 0408
	Mr Jean-Louis REVERCHON	licence n° 6835	ASA 0409
	Mr Denis DERCHE	licence n° 33547	ASA 0318
	Mr André LALLEMAND	licence n° 55989	ASA 0411
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :	Mme Monique FRANCE	licence n° 29181	ASA 0409
Chargé des relations avec la presse :	Mr Pierre-André BOUVENET	licence n° 163626	ASA 0409
Chronométrage :	Mme Michèle CHOLLEY	licence n° 9463	ASA 0409
	Mme Martine EME	licence n° 14505	ASA 0409
Classement:	ASA LURONNE		

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 26<sup>ème</sup> Rallye régional du 14 JUILLET compte pour la coupe de FRANCE des rallyes 2008, les challenges Bourgogne Franche-Comté 2008, les challenges ASA LURONNE 2008 , le challenge VESOUL ELECTRO DIESEL 2008 et le challenge STPI -Pré Sérroux 2008.

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu le dimanche 13 JUILLET 2008 de 14heures à 18 heures, place de la poste à RADDON.

**L'horaire de convocation est à respecter scrupuleusement, l'organisateur installera un système de pointage, tout retard sera sanctionné par une amende de 15 euros pour les 2 premières tranches d'une demi-heure entamées puis 15 euros par heure supplémentaire.**

Les vérifications finales seront effectuées le cas échéant au garage FORD, à FROIDECONCHE.

Prix de la main d'œuvre : 45 € TTC

L'heure de convocation est l'heure limite à respecter. L'organisateur installera un système de pointage, tout retard sera sanctionné par une amende conforme au barème FFSA. Néanmoins, il sera possible de passer aux vérifications avant l'heure et le jour théorique mentionnés sans pénalités.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 26<sup>ème</sup> rallye régional du 14 JUILLET doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 7 JUILLET 2008 minuit.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
  - tarif de base 220 €
  - 1 concurrent-pilote membre ASA LURONNE 210 €
  - 2 concurrents-pilote membres ASA LURONNE 200 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 440 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### **4.3P. ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance sera obligatoire à SAINT-BRESSON le long de la RD 136, à partir de la scierie VANCON jusqu'à la sortie de SAINT-BRESSON à la hauteur de la route de FAUCOGNEY.

Conforme au règlement standard FFSA.

### **4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces**

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### **6.1P. DESCRIPTION**

Le 26<sup>ème</sup> rallye régional du 14 JUILLET représente un parcours de 140.200 km.

Il est divisé en 1 étape et 4 sections.

Il comporte 4 épreuves chronométrées d'une longueur totale de 32.000 km.

Les épreuves chronométrées sont : ES 1/2/3/4 : 8.000 km x 4

L'horaire figure dans l'annexe « horaire ».

### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu le samedi 12 JUILLET 2008 et dimanche 13 JUILLET 2008 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00

**Suivant la réglementation, seuls 4 passages sont autorisés par spéciale.**

**Ces reconnaissances devront s'effectuer à l'aide d'un véhicule muni du macaron spécifique avec un n° d'ordre remis lors de l'engagement, dans le cadre de la réglementation FFSA ( art.6-2 ) et du strict respect du code de la route et des riverains.**

**Le non-respect de ces consignes entraînera l'application des pénalités prévues par la FFSA.**

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### **7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble jaune

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX

a) Prix en espèces :

	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>
SCRATCH	260	200	160	
GROUPES	90	60	30	
CLASSES				
+ de 10 partants	220	110	70	35
5 à 10 partants	220	90	40	
3 à 4 partants	220	80		
1 à 2 partants	220			
FEMININ (pilote et copilote)	220			

L'attribution des prix dans les groupes et classes se fera sur la base suivante :

Groupe N et FN confondus, Groupe A et FA confondus, Groupe F2000, Groupe GT de Série.

Dans le cas d'un nombre de partants dans le groupe inférieur à 10, les prix du groupe seront divisés par 2.

b ) - Autres récompenses :

Le premier équipage exclusivement féminin recevra la Coupe des Dames.

Il sera également attribué de nombreuses coupes.

Plusieurs commissaires seront récompensés par tirage au sort ( coupes ) .

La remise des prix se déroulera le lundi 14 JUILLET 2008 à la salle des fêtes de SAINT-BRESSON à 20 heures. Les équipages ne se présentant pas au complet à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et récompenses qui leur seraient attribués.

### ITINERAIRE LUNDI 14 JUILLET 2008

Départ : RADDON Parc fermé, VC, D136, SAINT-BRESSON, D136, **Départ ES N° 1, 2, 3 et 4**, D136, VC, VC, **Arrivée ES N°1, 2, 3 et 4**, VC, chemin de la goutte, D138, LA LONGINE, D6, AMONT ET EFFRENEY, D6, FAUCOGNEY, D6, BREUCHE, D6, SAINTE MARIE EN CHANNOIS, D6, AMAGE, D6, RADDON, regroupement, D6, D136, Début assistance, Fin zone assistance, Soit D136, SAINT BRESSON, VC, D136, Départ ES ; Soit après ES4, entrée parc fermé d'arrivée d'étape à RADDON.

**TOUTES LES INFORMATIONS UTILES  
SONT DISPONIBLES SUR LE SITE  
INTERNET :**

**[www.asaluronne.fr](http://www.asaluronne.fr)**